

Projet de schéma national des infrastructures de transport

Déclaration du groupe de la mutualité

Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique et l'aménagement du territoire; cependant, elles peuvent être aussi génératrices de nuisances. C'est pourquoi, il est impératif que les orientations soient prises dans un objectif d'efficacité et d'efficacités. Pour assurer une cohérence globale, la coordination entre le SNIT, le Grenelle, les schémas de développement durable et la biodiversité est indispensable et prioritaire.

Ainsi, le groupe de la mutualité insiste sur la nécessité d'une évaluation pertinente et adaptée. Pour cela, il faut tenir compte de critères socio-économico-environnementaux pour les infrastructures déjà en place ainsi que pour tout nouveau projet. Cette évaluation doit s'inscrire dans une vision globale stratégique qui relève de choix collectifs et politiques explicites. Cette évaluation doit être élaborée à l'aune d'alternatives aux projets envisagés qui doivent reposer sur des critères de viabilité économique, de préservation de l'environnement et de qualité de vie. En effet, sans alternatives, il ne peut exister de choix véritables.

Par ailleurs, les infrastructures de transport doivent répondre à l'exigence de proximité, d'accessibilité et de qualité de vie, sans négliger les impacts sanitaires, non seulement en termes de pollution mais aussi de nuisances sonores et de sécurité routière.

Aussi, comme le souligne l'avis, le seul critère de la vitesse n'est pas pertinent: la question de la desserte des territoires et le principe d'équité territoriale, pour assurer un maillage de proximité, sont essentiels afin d'éviter l'isolement, la désocialisation et l'exclusion rurale, et plus particulièrement pour les populations fragilisées que sont les personnes âgées ou modestes. Le développement des transports collectifs, assorti d'une politique tarifaire adaptée, doit également garantir leur accès pour tous.

La question de l'optimisation de l'existant, comme le SNIT en affiche le principe, et le développement d'infrastructures favorisant le fret ferroviaire et le transport multimodal sont également primordiaux.

Le groupe de la mutualité souligne, comme l'avis, que le projet de SNIT constitue un réel progrès. Cependant, il partage aussi son analyse quant au manque d'ambition du projet de SNIT au regard des objectifs de réduction des Gaz à effet de serre (GES).

Il craint que, par une absence de hiérarchisation des projets répondant à une véritable évaluation des conséquences en termes d'impact environnemental et de qualité de vie, les choix et la priorisation des projets ne tiennent compte que de critères de financement et de viabilité économique.

Le groupe de la mutualité partage l'analyse et les inquiétudes, exprimées dans l'avis, au regard de l'ensemble de ses dimensions.
Il a voté l'avis.